Maire

2818

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 13e jour du mois de janvier 2020, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Daniel Gaudreault, Florent Tremblay, Guillaume Poitras, Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Monsieur le conseiller Daniel Gaudreault agissait comme secrétaire en remplacement de madame Marième Bouchard.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2019
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

1. Demande de commandite de l'organisme à but non lucratif Centre Femme aux Pluriels
2. Renouvellement d'adhésion Québec municipal pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021
3. Dépôt de projet no P-011 du règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020
4. Adoption du règlement no 193-20 relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire - *REPORTÉ*
5. Renouvellement d'adhésion annuel 2020 Tourisme Charlevoix
6. Demande de don – Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est

HYGIÈNE DU MILIEU

7. Renouvellement de service avec la firme Environex pour les analyses d'eau potable
8. Engagement de la municipalité au respect du programme de la TECQ 2014-2018
9. Mandat à un auditeur externe pour la reddition de compte finale de la TECQ 2014-2018

DIVERS

10. Période de questions
    a. Membres du conseil
    b. Public

11. Levée de la séance

Maire

2819

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

1. **Ouverture de la séance à 19H00**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 0101-20

2. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 0201-20

3. **Adoption des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du mois de décembre tel que présentés.

Réso # 0301-20

4. **Adoption des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de décembre est présentée comme suit :

Comptes par chèques (698 à 715)	87 805.25 $
Paiement par Internet	11 863.54 $
Dépenses incompressibles	2 854.88 $
Salaires	10 326.61 $
TOTAL DES DÉPENSES	**112 850.28 $**

ADMINISTRATION

Réso # 0401-20

5. **Demande de commandite de l'organisme à but non lucratif Centre Femme aux Plurielles**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Centre femme-aux-Pluriels demande une commandite à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour une soirée-bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme rejoint près de 1 500 femmes par l'entremise de ses activités éducatives gratuites ou à coûts modiques;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de l'organisme est de briser l'isolement social de ces femmes et d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère entièrement à la vision de l'organisme et désire soutenir cette cause;

Maire

2820

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don pour une commandite de vingt-cinq (25 $) à Centre-Femme aux plurielles.

Réso # 0501-20

6. Renouvellement d'adhésion Québec municipal pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler l'adhésion annuelle considérant que les outils offerts ne sont pas utilisés.

Réso # 0601-20

7. Dépôt de projet no P-011 du règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019, le budget pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget adopté, ainsi que les modalités de paiement;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions spécifiques du Code municipal et de la loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

CONSIDÉRANT l'avis de motion pour ce règlement a été donné conformément à la loi par Monsieur Daniel Gaudreault lors de l'assemblée publique du 2 décembre 2019 par le numéro de résolution 17612-19;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent, avoir reçu pour étude une copie dudit projet et l'avoir lu renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Gaudreault et unanimement résolu par les conseillers présents, de déposer le projet de règlement no P-011 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020.

Réso # 0701-20

8. Adoption du règlement no 193-20 relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire - *REPORTÉ*

~~**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine peut imposer un permis d'occupation au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur son territoire en vertu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale (F-2.1) ;~~

~~**CONSIDÉRANT QUE** les occupants permanents ou saisonniers (de plus de 90 jours) de roulottes dans les campings aménagés sur les terres publiques du territoire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ne payent aucune taxe municipale ;~~

~~**CONSIDÉRANT QUE** cette situation est inéquitable entre les différents utilisateurs ;~~

~~**CONSIDÉRANT QUE** les occupants de roulottes dans les campings aménagés ne seront pas inscrits au rôle d'évaluation de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ;~~

D.K
Maire
2821
MB
Dir.-général / sec.-trésorier
Espace pour parapher

~~**CONSIDÉRANT QU'**il est de l'intérêt de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine de réglementer l'occupation des roulottes sur le territoire de la municipalité qui ne sont pas devenues des immeubles au sens de la Loi sur la fiscalité municipale ; et~~

~~**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion à a été donné par Monsieur Albert Dallaire au cours de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 par la résolution 17412-19;~~

~~**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement no P-012 a été déposé et adopté à la séance du conseil du 2 décembre 2019 par la résolution 17512-19;~~

~~**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Gaudreault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 193-20 relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.~~

Réso # 0801-20

9. <u>Renouvellement d'adhésion annuel 2020 Tourisme Charlevoix</u>

CONSIDÉRANT QU' il est temps de renouveler notre adhésion à Tourisme Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion nous donne droit à des privilèges promotionnels et publicitaires qui accroit la visibilité de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine par le biais du guide de l'Association touristique de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs du renouvellement de notre adhésion pour la prochaine année sont de six cent soixante-treize et soixante-quatorze dollars (673,74 $).

EN FOI DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Association touristique de Charlevoix.

Réso # 0901-20

10. <u>Demande de don – Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif SACC, Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est, demande une contribution monétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme veille à intervenir, éduquer et promouvoir les saines habitudes de vie auprès des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire de Charlevoix-Est et qu'ils offrent une multitude de services;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don pour un montant de vingt-cinq (25.00$) à la SACC.

<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Réso # 1001-20

11. <u>Renouvellement de service avec la firme Environex pour les analyses d'eau potable</u>

CONSIDÉRANT QUE la Firme Laboratoire Environex a transmis à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine une offre de services avec les hausses de tarifications 2020 pour l'analyse de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Maire

2822

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine accepte de reconduire pour l'année 2020, l'entente de services professionnels avec la firme de Laboratoire Environex aux tarifs proposés.

Réso # 1101-20

12. Engagement de la municipalité au respect du programme de la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN FOI DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents **:**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Réso # 1201-20

13. Mandat à un auditeur externe pour la reddition de compte finale de la TECQ 2014-2018

D.K
Maire
2823
MB
Dir.-général / sec.-trésorier
Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a déposé une demande de contribution financière gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inscrits à la programmation des travaux de ladite demande ainsi que la reddition de compte finale sont exécutés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine doit mandater un vérificateur externe afin d'auditer sa reddition de compte finale pour obtenir le versement des sommes octroyées de la contribution financière gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil mandate la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé, pour auditer la reddition de compte finale de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

DIVERS

14. Période de questions

a) Membre du conseil

1. Monsieur Guillaume Poitras aborde le sujet de Gaétan Dufour et les malaises provoqués parmi la population lorsqu'il se présente dans les lieux publics en état d'ébriété. Est-il possible de lui interdire l'accès aux lieux publics et en dernier recours, regarder la possibilité d'une expulsion de la municipalité si nécessaire.
   Réponse : Monsieur Donald Kenny prendra des informations / conseils sur les solutions possibles auprès de la Sureté du Québec.

b) Public

Réso # 1301-20

15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h18.

Donald Kenny — Marième Bouchard

Donald Kenny
Maire

Marième Bouchard
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.